

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 09-138 7S

DU

CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du **MERCREDI 9 DECEMBRE 2009**

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR GEORGES HOVSEPIAN, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

## **RAPPORT N° 09-138 7S**

Position de la Mairie des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements sur les avis du Maire de Secteur quant aux autorisations du sol (permis de construire - permis d'aménager) et du Conseil d'arrondissements sur les attributions de subventions et garanties d'emprunt accordées aux organismes sociaux.

==--==--==

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Le territoire des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de Marseille possède plus de 20 000 logements sociaux, issus pour la plupart, de l'urbanisation massive des années 1960. Ce patrimoine vieillissant représente 40% du parc total existant sur Marseille et est le reflet d'un déséquilibre profond de la répartition de l'offre locative sociale à l'échelle de la ville.

Dans le même temps, on enregistre à Marseille pas moins de 22 000 demandes de logement social non satisfaites alors que 75% de la population marseillaise est éligible aux plafonds PLUS et 86% au PLS. La Mairie d'arrondissements a pris la mesure de cette crise sans précédent qui doit conduire les pouvoirs publics à produire davantage de logements accessibles à tous.

Elle a, en outre, élaboré de 2002 à 2007 dans le cadre d'un vaste processus de réflexion participative dénommée "les Assises de l'Habitat" de nombreuses propositions collectives portées par le CICA Habitat, sur le thème du logement social.

Le territoire des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de Marseille participe d'ailleurs largement à cette ambition en accueillant chaque année, hors recomposition du parc social des centaines de logements sociaux neufs compris dans des opérations portées par des organismes HLM comme dans des opérations mixtes portées par des promoteurs privés.

Lors des discussions engagées début 2009 avec la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur l'élaboration du nouveau Plan Local de l'Habitat, le Maire de secteur s'est prononcé en faveur de la poursuite de cet effort, eu égard aux besoins de nos populations, et a approuvé le maintien d'un rythme de production de logements sociaux de 20%. Néanmoins, la mairie des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements a précisé que la production de ce volume global ne saurait s'entendre de façon déséquilibrée à l'échelle municipale, des secteurs et des quartiers.

